

24.—Total général de toute l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1945

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur au 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Réclamations payées (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	1,022,022,032	10,286,478,923	308,734,085	126,400,418
Provinciales.....	54,871,907	213,042,594	5,551,540	1,354,372
Sociétés fraternelles canadiennes—				
Fédérales.....	23,756,750	240,067,790	3,880,756	4,948,930
Provinciales.....	20,061,436	133,031,870	2,707,997	2,006,881
Compagnies britanniques (vie).....	18,326,511	183,779,511	5,239,766	2,620,057
Compagnies étrangères (vie).....	301,769,424	3,126,645,941	89,669,126	34,682,327
Sociétés fraternelles étrangères.....	11,106,740	94,866,139	2,131,377	1,213,126
Grands totaux.....	1,451,914,700	14,277,912,768	417,964,647	173,226,111

Section 3.—Assurances contre les accidents

Depuis 1875, l'assurance contre les accidents a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 fait voir que le nombre de compagnies autorisées à vendre de l'assurance-accident, de cautionnement, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur les quatre seuls genres d'assurance-accident vendues alors—est de 5, 3, 1 et 1 respectivement. Le rapport de l'année 1945 indique que l'assurance-accident au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 23 autres genres d'assurance vendue par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupent d'assurance-accident, mais en 1945 il y en a 266 dont 53 canadiennes, 71 britanniques et 142 étrangères; 204 de ces 266 compagnies vendent aussi de l'assurance-feu. En outre, 21 sociétés ou ordres fraternels vendent de l'assurance-accident et de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés ou ordres fraternels ne vendent que de l'assurance-accident.

Le tableau 25, qui donne la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-feu, la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100 dans le cas présent) est effectuée par les compagnies à charte fédérale.

Etant donné, comme on l'indique plus haut, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurance-accident au Canada vendent aussi l'assurance-feu, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs déboursés sont compris dans les statistiques financières des compagnies d'assurance-feu données à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau 27 contient des chiffres semblables pour toutes les transactions des compagnies canadiennes d'assurance-accident et pour celles des compagnies britanniques et étrangères au Canada qui ne vendent pas d'assurance-feu, dont l'activité se limite à l'assurance autre que l'assurance-feu et l'assurance-vie. En 1945, on compte 10 compagnies canadiennes, 4 compagnies britanniques et 48 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance de l'automobile continue à faire bonne figure pendant la guerre, avec une proportion de perte d'environ 45 p. 100; à cause de la diminution de la circulation, la proportion est légèrement moindre que celle des années d'avant-guerre; depuis la fin des hostilités cependant, la situation est moins favorable et la proportion est maintenant de 51 p. 100.

L'assurance contre la grêle n'accuse pas de résultats favorables en 1943 et 1944; en 1945 cependant, la proportion de perte diminue à environ 31 p. 100.